

**CHANTIER MULTIMODAL
COMMISSION ADMINISTRATIVE Loi SUR L'EAU
N° 1
MARDI 19 MARS 2013**

Participants :

Membres de la commission

Pierre ORY Sous-Préfet du Havre
 Jacques DELLERIE..... Maire de Sandouville
 Hervé MORISSET.....DREAL
 Jean-Pierre SAINT-ELOI.....DREAL
 Christophe KERVILLA DDTM 76
 Damien ONO-DIT-BIOT Maison de l'Estuaire
 Gilles DUMONT..... Association ECO CHOIX
 Annie LEROY Association Écologie pour le Havre

--

Charles MASSE..... LH2T
 Jean-Pierre LANGE..... Projénor
 Christian FEUVRE.....GPMH
 Pascal GALICHON.....GPMH
 Jérôme LACROIXGPMH
 Natacha MASSU.....GPMH
 Sylvain CHAUVAUD..... TBM SARL Chauvaud

Absent / Excusés

Laurent Lefèvre DDTM 14

Rédacteur :

Natacha MASSU

Ordre du jour

1. Introduction par Monsieur le Sous-préfet du Havre
2. Présentation générale du chantier
3. Gouvernance et mode de fonctionnement de la commission administrative et du comité de suivi
4. Présentation du suivi environnemental Eau
5. État d'avancement des autres mesures environnementales
6. Questions diverses

1. Introduction

Le Sous-préfet du Havre remercie les participants à la réunion et se réjouit de la qualité et la diversité des membres de cette commission. Il rappelle que la sous-préfecture a été déléguée par la préfecture de Haute-Normandie pour le pilotage de cette commission dont la composition et les missions sont décrites dans l'arrêté Loi sur l'Eau du chantier multimodal.

Remarques, questions et commentaires de la commission

Madame LEROY regrette la date tardive de la tenue de cette commission. Elle demande à ce que la fréquence des réunions soit plus importante. Le sous-préfet prend note de cette demande qu'il juge pertinente. Il est ensuite rappelé que pour respecter l'arrêté loi sur l'eau, la commission doit se réunir au moins une fois par an et il est convenu qu'au moins 2 réunions par an dans la phase chantier seront organisées.

2. Présentation générale du chantier

Christian Feuvre présente le contexte général lié au chantier et les étapes qui ont conduit au choix de l'emplacement de ce futur terminal : 11 sites ont été étudiés au total et c'est cet emplacement qui a été retenu de part sa localisation et ses connexions potentielles avec les 3 modes fer, fleuve et route. Il explique ensuite que deux maîtres d'ouvrage sont en charge de ce chantier : LH2T et le GPMH ; Le Havre Terminal Exploitation LHTE sera chargé de l'exploitation de la plateforme. Pour mémoire, il signale que le GPMH a des parts dans la société LHTE. Il présente ensuite le calendrier des travaux qui ont commencé en janvier 2012 et se termineront au dernier trimestre 2013.

Christian Feuvre décrit ensuite la manière dont sont réparties les tâches entre les deux maîtres d'ouvrage. Le GPMH doit livrer la plate-forme à LH2T qui prendra la suite des travaux de construction et par la suite assurera la gestion du terminal trimodal.

Il indique que les préchargements sur la plate-forme sont terminés et que les déchargements commenceront prochainement. Une partie des zones ont déjà été transférées à LH2T.

LH2T a débuté ses travaux en juillet 2012. Pour l'instant, l'installation d'une partie des réseaux (réseaux secs et humides) est faite, et les travaux sur les quais fluviaux ont démarré. Le détail des travaux est décrit dans la présentation annexée à ce compte-rendu.

Remarques, questions et commentaires de la commission

Le sous-préfet du Havre s'interroge sur le nombre de personnes travaillant actuellement sur le site, Charles MASSE indique que 55 personnes sont présentes actuellement mais qu'elles seront plus de 210 au plus fort de l'activité du chantier.

Christian FEUVRE et Charles MASSE transmettront le calendrier de réalisation des travaux aux membres de la Commission suite à une demande de Madame LEROY.

3. Présentation du suivi environnemental Eau

Présenté par Christian FEUVRE, Charles MASSE et Jean-Pierre LANGE

Voir la présentation annexée à ce compte-rendu.

Remarques, questions et commentaires de la commission

Madame LEROY questionne le GPMH sur les modalités de traitement des terres polluées présentes sur le chantier. Christian FEUVRE répond que les termes de l'arrêté sont respectés : les terres sont laissées sur place dans leur grande majorité, les sédiments issus de dragage qui doivent être traités sont d'abord décantés sur site puis mis en décharge (classe 1).

Suite à une interrogation de Gérard DUMONT, Pascal GALICHON et Jean-Pierre LANGE précisent que chaque sous-traitant dispose d'un Plan d'Assurance Environnement.

Suite à une demande de précision des membres, Pascal GALICHON indique que 24 km de chaînettes ont été installées autour des zones naturelles afin d'interdire l'accès à ces zones aux ouvriers et aux engins de chantier. Damien ONO-DIT-BIOT ajoute qu'à sa connaissance, l'installation de ce type de chaînettes protégeant les zones sensibles est un niveau d'exigence jamais mis en place sur d'autres chantiers et il salue cette mesure qu'il considère comme efficace et à réitérer.

Suite à la présentation des 4 non-conformités constatées sur le chantier depuis le début des travaux (voir l'annexe), M. DUMONT interroge le GPMH sur la composition du liant répandu sur les quelques mètres carrés à l'Est. Christian FEUVRE et Jean-Pierre LANGE indiquent qu'il s'agit du liant pour traitement des pistes.

Ils ajoutent que suite à la non-conformité sur un fossé créé hors des limites autorisées, la zone a été complètement remise en état et que l'entreprise responsable s'acquittera de plus de travaux dans la réserve naturelle, action considérée comme compensatoire à cette atteinte à l'environnement. Cette action de compensation est menée en partenariat avec la Maison de l'Estuaire, gestionnaire de la Réserve, qui en assurera le suivi en lien avec le service Environnement du GPMH.

Suite à la présentation par Pascal GALICHON du livret de l'accueil environnement visant à sensibiliser les personnes travaillant sur le chantier, M. ONO-DIT-BIOT se déclare surpris de ne pas voir certaines espèces d'oiseaux pourtant régulièrement présentes dans les environs. Sylvain CHAUVAUD indique que les travaux actuels ont fortement modifiés l'environnement et qu'il est normal de ne pas les rencontrer. Il ajoute que la présentation Power Point et le livret de l'accueil est régulièrement mis à jour si de nouvelles espèces sont contactées sur le chantier.

4. État d'avancement des autres mesures environnementales

Présenté par Sylvain Chauvaud TBM - Coordinateur Environnement, Pascal Galichon et Natacha Massu.

Voir la présentation annexée à ce compte-rendu.

Remarques, questions et commentaires de la commission

- *Mesure 16. Aménagement de berge destinée à l'accueil du martin-pêcheur et de la gorge-bleue à miroir*

Annie LEROY demande des précisions sur la présence potentielle à la base des berges de frayères qui pourraient être impactées par le retalutage nécessaire pour l'accueil du martin-pêcheur. Natacha MASSU précise que les travaux n'ont pas modifié les abords de la berge, la profondeur et le type de sédiments n'ont pas changé.

- *Mesure 20. Participation à la réhabilitation d'une zone partiellement boisée en rive gauche*
Mme LEROY s'interroge sur la pertinence du choix de cette mesure compte-tenu du fait que le GPMR s'était déjà engagé à la mettre en œuvre dans le cadre d'autres projets le concernant. Pascal GALICHON indique que le GPMH a un rôle de contributeur financier au plan de gestion, le GPMR gardant son rôle de pilote de la mesure.

- *Mesure 22. Renaturation de terrains à vocation agricole*
Pour mémoire, deux parcelles étaient concernées, la situation de la parcelle la plus à l'Ouest est réglée, l'occupant a quitté le terrain et la recherche d'un agriculteur respectant les objectifs de gestion de la réserve est en cours. Concernant la parcelle de M. Gréaume, la plus à l'Est, un accord a été trouvé sur le passage à une mode de gestion respectant les objectifs fixés (2^{ème} étape de la mesure) y compris sur le montant de l'indemnisation versée par le GPMH mais son accord définitif est dépendant du versement de l'indemnisation liée à la création de la RN, dédommagement prévus dans le cadre d'un protocole signé entre quatre parties mais dont le GPMH n'est, lui, pas signataire. Les discussions sont en cours avec la DREAL.

Suite à la présentation, Damien ONO-DIT-BIOT indique que selon sa lecture des textes, il est possible que le GPMH puisse prendre en charge la totalité du dédommagement lié à la remise en herbe de la parcelle entière de M. Gréaume et pas seulement les 16,6 ha sur le territoire du GPMH si on considère uniquement les surfaces cultivées avec du maïs. Pascal

GALICHON répond que le contenu des textes est clair et compris par tous de la même manière, y compris la DREAL, et ne permet pas cette solution. La proposition de la Maison de l'Estuaire n'est donc pas applicable.

- *Mesure 23. Mise en place de roselières à proximité du barreau du Pont de Normandie au nord de la route de l'Estuaire*
Suite à une question de Monsieur le Sous-Préfet, Damien ONO-DIT-BIOT indique qu'une mare orpheline est une mare inoccupée depuis 30 ans.
- Suite à une demande d'Annie LEROY, il est précisé que la mesure 25 n'a pas été retenue comme mesure environnementale liée au chantier multimodal. Malgré cela, la numérotation initiale a été conservée, il n'existe pas effectivement de mesure M25.
- *Mesure 26. Mise sous protection et gestion conservatoire de terrains au sud du canal de Tancarville*
Natacha MASSU souligne qu'il s'agit d'une mesure qui a pour objectif de garantir la pérennité de la connexion nord sud/canal de Tancarville vis-à-vis de la Réserve Naturelle. Suite à une remarque de Damien ONO-DIT-BIOT, elle précise qu'un travail de concertation est mis en place avec la Maison de l'Estuaire afin de s'assurer que les plans de gestion des mesures connectées à la réserve, la mesure M26 en particulier, sont en cohérence avec les objectifs de gestion de la Réserve.

Les plans de gestion de ces mesures seront présentés pour validation au CSRPN en septembre pour une mise en œuvre au plus tôt à l'automne 2013.

Le sous-préfet du Havre salue la qualité du suivi environnemental et de la mise en œuvre des mesures environnementales sur le chantier ainsi que la clarté du compte-rendu d'activité.

5. Questions diverses et prochains rendez-vous

Annie LEROY demande des précisions sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour traiter les voies de chemin de fer sur le terminal et à plus large échelle sur tout le territoire de la zone industrialo-portuaire, Christian FEUVRE indique qu'il se renseignera sur les produits utilisés auprès des services concernés.

Annie LEROY demande ensuite s'il est prévu une révision du PPRT de cette zone après la mise en service de la plate-forme. Monsieur le Sous-Préfet répond que cette question nécessitera éventuellement une révision des POI et des PPI des entreprises de la zone.

La prochaine réunion de la commission est prévue fin Octobre 2013. Une consultation des disponibilités des participants sera organisée par la sous-préfecture pour fixer la date précise.

Le Sous-Préfet du Havre remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance à 17h00.

ANNEXE - Présentation du GPMH et de LH2T le 19 mars 2013



Sommaire

- Contexte et présentation générale du chantier
- État d'avancement du chantier
- Présentation du suivi environnemental Eau
- État d'avancement des autres mesures environnementales

Le chantier multimodal : contexte

- Favoriser le développement des transports massifiés (Fer, Fleuve)
- Elargir l'hinterland du port du Havre
- Diminuer des rejets de CO₂ de 312 000 à 850 000 tonnes par an



DEUX MAÎTRES D'OUVRAGE

GPMH :

- Terrassements généraux en fonction du projet,
- Pré-chargement
- Accès ferroviaire
- Accès routier

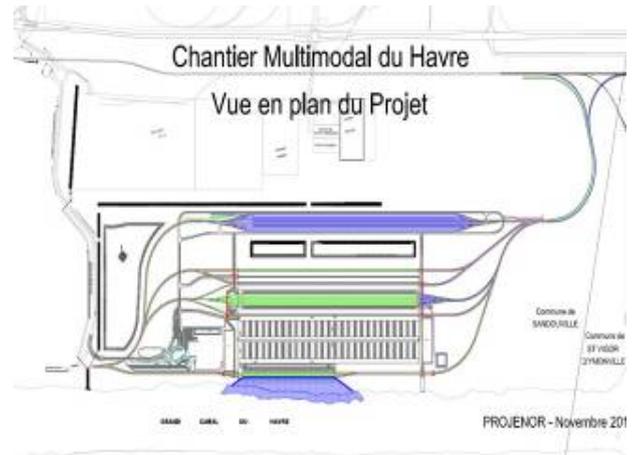
LH2T :

- Infrastructures du terminal multimodal
- Quai fluvial
- Bâtiments d'exploitation
- Portiques de manutention

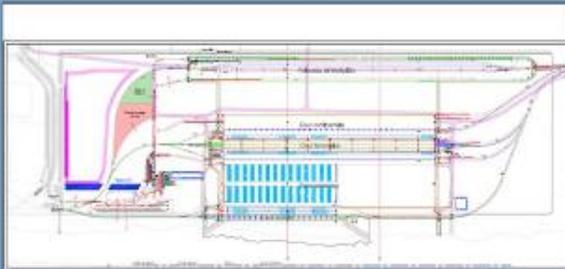
Calendrier

- Démarrage du chantier : 1^{er} trimestre 2012
- Mise en exploitation : automne 2014

Une réalisation en deux phases



Phase 1



État d'avancement du chantier

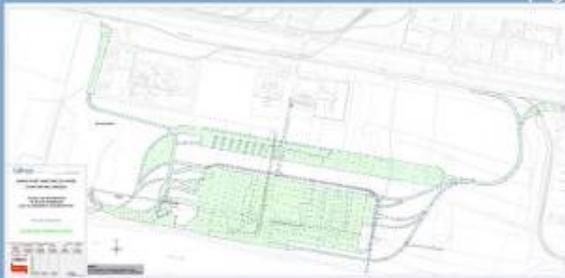
Déboisement / Défrichage



- Terminé et réalisé suivant l'AP du 26 / 01 / 2011

État d'avancement du chantier

Décapage



- Réalisé en totalité

État d'avancement du chantier

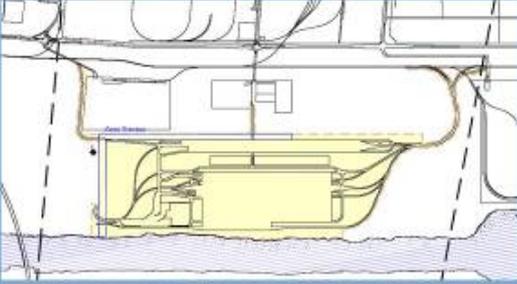
Terrassements



- Reste l'opération de pré chargement (zone en pointillés) qui est en cours

État d'avancement du chantier

Dévolement fossé et canalisation



Dévolement d'un fossé et d'une tubulure existants au centre du GMM par

- La réalisation d'un fossé étanche en contour ouest du chantier qui est terminée
- Et la pose d'une tubulure, à proximité du nouveau fossé, en cours

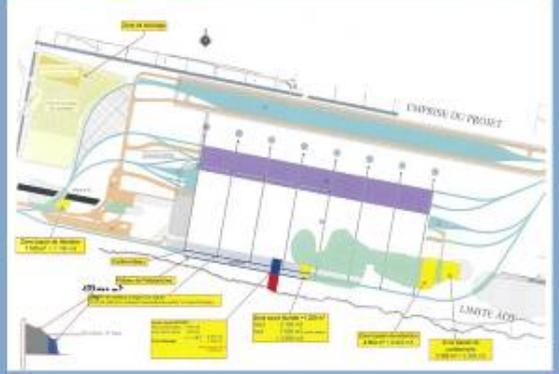
Chantier multimodal : travaux



TRAVAUX DE TERRASSEMENTS

- Excavation dans la zone du mur de quai pour mise en place des inclusions
- Recul de berge et dragage
- Excavations liées aux bassins de rétention
- Fouilles pour la mise en place des réseaux

TERRASSEMENTS



TERRASSEMENT : EXCAVATIONS DANS LA ZONE DU MUR DE QUAI FLUVIAL

Fossé central du site

- Réalisation de sondages (Rapport Bungeap RSPNO01946-01 du 18 septembre 2012)



Terrassement : excavations dans la zone du mur de quai fluvial

Fossé central du site

- Suivi des préconisations de Bungeap de transférer les sédiments (teneur en HCT: 49000 mg/kg) entre deux bouchons placés dans la partie en aval du fossé
- Excavation des berges du fossé et transfert des matériaux dans une zone isolée à l'ouest du site avec analyse de lixiviation de ces matériaux. Cette analyse montre que les métaux sont peu ou pas lixiviables et peu ou pas mobiles.

Zone hors fossé central

- Suivi des prescriptions Bungeap (rapport RRn00104 du 7 mai 2009) réutilisation des matériaux pour la constitution des digues de la zone à l'ouest du site pour les matériaux

Terrassement : recul de berge et dragage

- **Volume total: 187 000 m³**
- **Décapage et terrassement hors eau**
 - Suivi des prescriptions Burgeap (rapport RRn00104 du 7 mai 2009) : réutilisation des matériaux pour la constitution des digues de la zone à l'ouest du site pour les matériaux
- **Dragage :**
 - matériaux de type limon et sable excavés de manière hydraulique à l'aide d'une drague aspiratrice stationnaire avec flocculation en ligne.
 - Présentation des travaux de dragage et rejet des eaux de dragage transmis le 18.12.2012 à la DREAL-SRMT

Terrassement des sédiments du fossé central et sous eaux dans le Grand Canal du Havre: Plan de gestion

Terrassement des sédiments du fossé central et sous eaux dans le Grand Canal du Havre: Plan de gestion

- **Caractérisation des sédiments du Canal** (rapport Burgeap RRn00202 du 26/10/2009)
Identification d'une zone de l'échantillon autour d'E3B (exutoire du fossé central) avec concentration de 4900 mg/kg
- **Vérification de la zone d'influence E3B exutoire du fossé** (investigations Burgeap février 2013) pour définition du périmètre autour d'E3B

Terrassement des sédiments du fossé central et sous eaux dans le Grand Canal du Havre: Plan de gestion

- **Plan de gestion des terres issues du fossé central et de l'exutoire dans le Canal** (rapport Burgeap RSSPNO02208-01 du 21/11/2012) → envoyé à la DDTM – SRMT le 05/12/2012.
- **Le plan prévoit 3 phases :**
 - la séparation de matière sèche/eau dans un casier à créer à l'ouest du site
 - traitement des eaux issues du processus de déshydratation
 - évacuation des matériaux déshydratés en centre autorisé

Rejet des eaux issues du dragage

- **Le dispositif de dragage et de décantation des eaux de dragage a été soumis pour validation à la DDTM-SRHT le 18/12/2012**
- **Vérification de la qualité des eaux de rejet avant rejet dans le canal**
 - Quotidienne pour les MES, oxygène dissous, température et PH
 - Hebdomadaire pour l'ensemble des paramètres définis dans l'arrêté
 - Si dépassement des valeurs limites, un traitement spécifique sera apporté à la mixture ou aux eaux décantées avant rejet.
- **Vérification du débit d'eau variant de 400 à 1000 m³/heure : régulation par éclusettes**

Assainissement des eaux usées de l'installation de chantier

Une unité de prétraitement constituée d'une mini-station d'épuration biologique semi-collective

Les mesures environnementales en phase Chantier

M1 : COORDINATEUR ENVIRONNEMENT SUR LE CHANTIER

- Participation aux réunions de chantier
- Avis sur Plans Assurance Environnement
- Visites de contrôles hebdomadaires :
 - Contrôle du respect des prescriptions environnementales
 - Constat de non-conformité éventuelles
 - Actions correctives
- Respect de l'interdiction de décaper entre le 15 mars et le 1^{er} septembre (M4)

M5 : BALISAGE DE LA ZONE

- Zones naturelles non accessibles en phase Chantier matérialisée par des chainettes (PAE)



M6 : GESTION DES AMPHIBIENS

- Avril 2012 : 2 crapauds mis en place
- Octobre 2012 : barrières à crapauds installées
- A suivre : reprofilage des crapauds



SUIVI NATURALISTE ENTRE AVRIL ET JUILLET

- Visites hebdomadaires
- Constats spécifiques :
 - Présence d'amphibiens
 - Présence de Tadorne de Bélon



- Présence d'Hirondelles des Rivages



LE LAYRE
port

SUIVI DES OBSERVATIONS



Départ des hirondelles de rivage
→ la reproduction a fonctionné

LE LAYRE
port

PRÉSENCE DE GRAVELOTS



LE LAYRE
port

M7 GESTION DES POUSSIÈRES ET DES POLLUTIONS

- **Poussières :**
 - arrosages réguliers des pistes quand nécessaire
 - Pneus des camions nettoyés à la sortie du chantier (« rotoluve »)
- **En cas de pollutions accidentelles :**
 - Utilisation du Kit de Dépollution
 - Toutes les entreprises en sont dotées

LE LAYRE
port

M 9 GESTION DES DÉCHETS

- **Cantonnement**
 - 1 benne fermée pour les ordures ménagères
 - Chaque entreprise sur son lieu de travail met en place des bennes suivant le tri sélectif
- **Les salariés doivent sur le chantier**
 - ne pas jeter leurs déchets sur le chantier
 - ramasser les bouteilles de peintures vides, les bouteilles plastiques...

→ Une non-conformité constatée et traitée

LE LAYRE
port

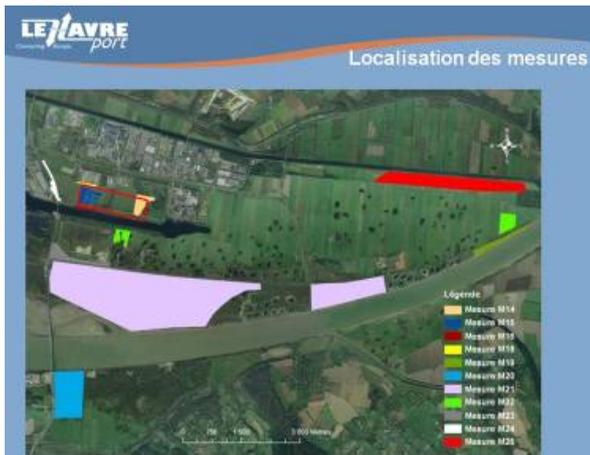
SUIVI : 4 NON CONFORMITÉS

- Décapage de quelques m en trop à l'ouest du chantier → Mise en place de chaînettes
- Fuite de liant dans les délaissés sur une centaine de m² → Nettoyage et restauration site
- Présence de déchets suite à l'installation des barrières à crapauds → nettoyage par l'entreprise
- Creusement d'un fossé non autorisé sur une zone naturelle → restauration et compensation dans la RN imposée à l'entreprise fautive

LE LAYRE
port

Mesures hors phase chantier

- 11 mesures



- LE LAVRE**
port
- M14 : ÉTAT DES LIEUX
- 3 piézomètres installés dans les délaissés + 3 témoins à l'Est → 1ères mesures en décembre 2012
 - Installation des connexions hydrauliques en novembre 2012 (buses)
 - Connexions écologiques (crapauduc, etc.) mises en place à la pose des voies ferrées : mars 2013



- LE LAVRE**
port
- M15 : ÉTAT DES LIEUX
- Passages hydrauliques et écologiques :
 - Crapauducs intégrés aux structures ferroviaires et routières
 - Connexion hydraulique assurée par drains et buses
 - Plan de gestion finalisé en 2014 → Mise en œuvre : 2015

M16 : Préservation d'une berge pour la nidification du martin pêcheur et de la gorge bleue à miroir



M16 - ÉTAT DES LIEUX

- Nettoyage de l'entrée des amorces de nid : Janvier 2013



- M17 : Mesure réductrice du dérangement par diminution de l'impact lumineux
→ Prévu dans les marchés

M18 Zone de boisement de 2 ha

- Objectif : recréer un reboisement
- Espèces cibles :
 - Avifaune : rapaces, pic épeiche, passereaux sylvicoles, passereaux bocagers
 - Chiroptères (terrain de chasse)
 - Batraciens : corridor de déplacement pour le calamite, le péloodyte ponctué, et le triton ponctué



M18 - ÉTAT DES LIEUX

- Mise au point avec le CBNBL et la DDTM des grands principes de gestion
- Suivi de la régénération naturelle :
 - Présence de saules blancs, marsault
 - Peupliers
 - Aulnes...
- Limitation stricte des accès en bordure de zone

M19 Restauration du bois rivulaire de la Pointe de Tancarville

Espèces cibles :
oiseaux ripicoles, oiseaux paludicoles, rapaces ...
Flore



M 19 - ÉTAT DES LIEUX

- Début des travaux : novembre 2012
- 21 jours de travail effectif :
 - Coupe et débroussaillage
 - Nettoyage des déchets sur la zone à l'ouest

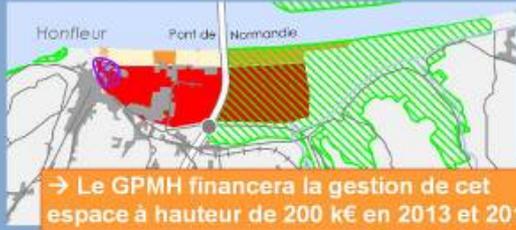
! Utilisation d'outils à traction hippomobile pour limiter l'impact sur les sols

Travaux de novembre 2012



M20 participation à la réhabilitation d'une zone partiellement boisée en rive gauche

- 25 ha
- Action en lien avec le GPMR et le CLRL



→ Le GPMH financera la gestion de cet espace à hauteur de 200 k€ en 2013 et 2014

M21 : Restauration de 30 mares orphelines dans la RN



M21 : Restauration de 30 mares orphelines dans la RN

Objectifs :

- Maintenir à l'échelle de l'estuaire un ensemble fonctionnel de milieux
- Maintenir et restaurer des milieux aquatiques

- Conditions de terrain défavorables sur le banc herbeux en 2012
- Les travaux sont reportés à l'été 2013



- Objectifs :
 - Restaurer des milieux humides et des habitats prairiaux
 - Espèces cibles : Oiseaux prairiaux, limicoles, amphibiens, faune et flore des prairies humides de l'estuaire

- Engagements :
 - Arrêt de la culture du maïs avec la mise en place d'un pâturage extensif (avant la fin du chantier)
Délai : avant septembre 2014
 - Permettre une gestion conforme aux objectifs de la Réserve
Délai : septembre 2015

- Engagements :
 - Arrêt de la culture du maïs avec la mise en place d'un pâturage extensif (avant la fin du chantier)
Délai : avant septembre 2014
 - Permettre une gestion conforme aux objectifs de la Réserve
Délai : septembre 2015

- Parcelle la plus à l'ouest :
 - Arrêt du maïs effectif début 2013 : départ de l'occupant et recherche avec la SAFER d'un nouvel occupant devant respecter la 2^{ème} étape de la mesure.
- Parcelle la plus à l'est
 - Accord de M. Gréaume sur le passage à la gestion respectueuse (2^{ème} étape de la mesure) y compris sur le montant de l'indemnisation versée par le GPMH
 - Accord sous réserve du versement de l'indemnisation de la création de la RN

M23 : Mise en place de roselières à proximité du barreau du Pont de Normandie au nord de la route de l'Estuaire

- **Objectif :** restaurer une roselière
- **Espèces cibles :** Oiseaux paludicoles (Phragmite aquatique, butor étoilé, etc.)
- **Étapes :**
 - Diagnostic écologique 2013
 - Plan de restauration en 2013
 - Élaboration d'un plan de gestion sur 15 ans



→ Plan de gestion validé en septembre

M24 Reconstitution de 5 mares dans les zones interstitielles du Port et création d'un espace de tranquillité pour le crapaud calamite et le triton ponctué



Objectifs :

- créer un espace dédié au Crapaud calamite et au Triton ponctué complémentaire de la mesure M15
- Compenser les impacts du projet sur ces espèces

→ PdG réalisé en 2013 (validé en septembre)

M26 Mise sous protection et gestion conservatoire de terrains au sud du canal de Tancarville



M26 Mise sous protection et gestion conservatoire de terrains au sud du canal de Tancarville

- **Objectifs :**
 - restaurer des milieux prairiaux originaux
 - maintenir des connexions sur un axe Nord-Sud pour les espèces à faible mobilité et pour les espèces volant à basse altitude

→ PdG réalisé en 2013 (validé en septembre)

PLANNING RÉDACTION DES PLANS DE GESTION

- PdG GPMH et TBM : finalisés pour juin 2013
- PdG rédigés par TBM :
 - Marché notifié en février
 - 1^{ère} version en avril
 - Version finale : juin 2013

MODE DE VALIDATION DES PLANS DE GESTIONS

- Avis du comité de suivi Espèces protégés
- Présentation pour validation au CSRPN : septembre

Validation des suivis

- Protocoles de suivi et inventaire validés par le CSRPN du 30 janvier 2013
- Repris dans les plans de gestion

